

Informez-vous!

Loi sur la langue officielle
et commune du Québec



**AFFICHER ET
PRÉSENTER SES
SERVICES EN
FRANÇAIS**



**UTILISER LE
FRANÇAIS AU
TRAVAIL**



**S'INSCRIRE
À L'OFFICE
QUÉBÉCOIS DE
LA LANGUE
FRANÇAISE**



Entreprise de moins de 50 employés

Obtenez les ressources et outils disponibles.

Des changements ont été apportés à la Charte de la langue française.
Assurez-vous d'être en conformité avec les nouvelles dispositions.

CONTACTEZ LE CACI
514 856-3511 poste 320



Avec la participation financière de
l'Office québécois de la langue française.

Québec 



**Travailler en français,
c'est gagnant !**

**Rendez-vous sur
le site de l'OQLF**
pour remplir votre
auto-évaluation.



Elle vous permettra de dresser en une dizaine de minutes le portrait linguistique de votre entreprise et vous guidera vers les outils et les services qui vous aideront à l'améliorer.